



Une aide qui finance la moitié des vacances des 18-25 ans !

Départ 18:25 : permettre aux 18-25 ans de s'accorder des vacances

Départ 18:25, c'est une aide financière accordée aux 18-25 ans, sous conditions de statut ou de ressources, couvrant la moitié* du coût de leurs vacances. Parmi un large choix de séjours, ils peuvent ainsi s'accorder un repos bien mérité, pour des destinations qui leur ressemblent

- À la mer pour un séjour farniente au soleil ;
- À la montagne pour des vacances sportives été comme hiver ;
- À la découverte des capitales européennes.

Avec un taux de non partants de 45 %, les jeunes adultes constituent la classe d'âge qui part le moins en vacances pour des raisons souvent financières. Depuis 2014, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) propose ce programme qui s'inscrit pleinement dans sa mission de lutte contre la fracture touristique, avec le soutien du Ministère en charge du Tourisme.



*Dans la limite de 150€ d'aide et de 50€ minimum à la charge du bénéficiaire (après déduction de l'aide)

L'aide Départ 18:25, pour qui ?

L'aide financière s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans (au moment du départ) résidant en France, justifiant de ces critères :

- un petit revenu : un RFR inférieur à 17 280 €/an ;
- un statut spécifique : étudiant boursier, en contrat d'apprentissage ou d'alternance, en contrat aidé, inscrit dans une école de la deuxième chance, volontaire en service civique, , bénéficiaire de la Garantie Jeunes, suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Une expérience à vivre seul, en couple ou entre amis

Dans le cadre du programme, les bénéficiaires de l'aide Départ 18:25 ont également l'opportunité de partir en couple et avec des amis, ayant entre 18 et 25 ans. Dans ce cas, les participants ne répondant pas aux critères n'auront pas le droit au soutien financier mais profiteront de prix accessibles pour les séjours proposés.

Plus d'informations sur www.depart1825.com